

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 83

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« Assurer une veille technologique et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les termes « veille technologique » ne sont pas clairs. Il convient de les supprimer.